



Département de l'EURE

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 avril 2021

Ville de LE NEUBOURG

PROCÈS VERBAL

Le vingt-six avril deux mille vingt et un à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au gymnase du Haut-Phare, sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire.

| | |
|--|---------------|
| Date de la séance : | 26 avril 2021 |
| Date de convocation : | 20 avril 2021 |
| Nombre de conseillers en exercice : | 27 |
| Nombre de présents : | 24 |
| Nombre de votants : | 25 |

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire-adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON

Absent ayant donné pouvoir : M. Didier ONFRAY à Mme Isabelle VAUQUELIN

Excusés : M. Gilles BARBIER, M. Stéphane CHERRIER

Secrétaires de séance : Mme Isabel COUDRAY et M. Bertrand RENAUDON

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Compte rendu des décisions du Maire

Délibérations et comptes rendus des commissions :

FINANCES

- Remboursement des factures de téléphone fixe de la Salle du Haut Phare auprès du centre de loisirs du Neubourg
- Renouvellement du Bail IEN (Inspection Education Nationale) pour 3 ans
- Réactualisation du plan de financement des projets 2021

PERSONNEL COMMUNAL

- Modification du tableau des effectifs - Ouverture d'un poste

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - SPORTS

Compte-rendu de la commission du 6 avril 2021

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 13 avril 2021

- Validation du plan de gestion 2020-2039 de l'ONF
- Avis favorable pour la Carte Communale de la commune de Sainte Opportune du Bosc

VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN

Compte-rendu de la commission du 15 avril 2021

INTERCOMMUNALITÉ

Compte-rendu du SITS du 14 avril 2021

- *Prise de compétence « mobilités »*

Approbation du procès-verbal du conseil municipal

Conseil municipal du 29 mars 2021

Décisions du Maire

Le maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du CGCT.

- D2021-007 : Mandat intervention avocat – Vélodrome – Taux honoraires : 240€ TTC sur relevé de diligence
- D2021-008 : Mandat intervention avocat – Stade Guillot - Taux honoraires : 240€ TTC sur relevé de diligence
- D2021-009 : Demande de Subvention– Terrains de football au complexe de l'hippodrome – Modification du montant des travaux (Nouveau 176 935.70€ HT – Ancien 219 781.74€ HT)

Délibérations et comptes rendus des commissions :

FINANCES

Monsieur Cheux donne des explications sur chaque délibération proposée.

- **DCM 2021 - 036 Remboursement des factures de téléphone fixe de la Salle du Haut Phare auprès du centre de loisirs du Neubourg**

Madame le Maire fait part d'une correspondance du centre de loisirs, sollicitant le remboursement par la commune des factures de téléphone de la salle du Haut Phare supportées à tort par le centre de loisirs du Neubourg en 2017 et 2018.

La demande de remboursement porte sur un montant de 324 € en 2017 et de 480 € en 2018.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette demande.

Vu la correspondance du centre de loisirs en date du 3 décembre 2018,

Vu les pièces justificatives produites par le demandeur,

Vu la relance du centre de loisirs du 30 mars 2021,

Considérant que le centre de loisirs a bien été débité de 96 € tous les 2 mois (4 fois en 2017 et 5 fois en 2018)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

Décide de rembourser au centre de loisirs de la commune du Neubourg, les sommes indûment prélevées, soit un total de 804 € (324 € + 480 €),

Précise que ce remboursement sera mandaté à l'article 6262 « frais de télécommunication » du budget communal 2021.

Adoptée à l'unanimité

- **DCM 2021 – 037 Renouvellement du Bail IEN (Inspection Education Nationale) pour 3 ans**

Madame le Maire rappelle que les bureaux de l'inspection départementale de l'Education Nationale, situés rue Octave Bonnel, sont la propriété de la commune.

Un bail de 9 ans a été conclu avec l'Inspection Académique et la Direction des Services Fiscaux et il expire au 31 mai 2021.

Les services de l'Etat ont proposé de renouveler ce bail pour 3 ans.

Le montant du loyer annuel serait de 10 281.27€, révisable tous les 3 ans. La variation étant basée sur l'indice du coût de la construction (4^{ème} trimestre 2020 : 1795)

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- Valide le loyer fixé à 10 281.27€ annuel révisable selon l'indice du coût de la construction.
- Autorise Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'avenant au bail de location des bureaux de l'inspection départementale de l'éducation nationale pour une durée de 3 ans.

Adoptée à l'unanimité

Finances – Réactualisation des plans de financement des projets 2021

Madame le Maire expose que dans le cadre des négociations de « la revoyure » du contrat de territoire 2017-2021 avec la Région et le Département, les montants des subventions ont évolué. Par conséquent les plans de financements des projets d'investissement de la commune doivent être réactualisés, sachant qu'il s'agit de montants prévisionnels et que l'assemblée sera invitée à délibérer ultérieurement sur les plans de financement définitifs.

- **DCM 2021 – 038 Actualisation du plan de financement - AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DES ABORDS DU POLE MEDICAL DU CENTRE HOSPITALIER DU NEUBOURG**

Le projet d'origine concernait également l'aménagement de locaux pour les professionnels de santé. L'hôpital a pris en charge ces travaux. Le montant de l'investissement a donc été revu à la baisse. La Région n'a pas retenu ce dossier dans le cadre des négociations. Le Département a amendé le montant de sa subvention, de 37 500 à 48 313 €.

| PLAN DE FINANCEMENT | | | | | | | |
|--|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|---|---------|---------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION | | | | | RECETTES DE L'OPERATION | | |
| POSTES DE DEPENSES | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES | % | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | | | | | Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> | % | € |
| <i>sous-total</i> | | | | | Etat <i>(préciser le fond alloué)</i> | % | € |
| Aménagement urbain-paysager | 185 000, 00 € | HT | | | Région <i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i> | % | 0 |
| Eclairage | 20 000 € | HT | | | Bonification du territoire de 1 à 15 points | % | |
| Barrière, contrôle d'accès, mobilier | 45 000 € | HT | | | Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i> | 19,33% | 48 313,00 € |
| <i>sous-total</i> | | | | | Fonds de concours <i>(préciser le fond alloué)</i> | % | € |
| Acquisitions foncières et immobilières | | | | | Autres financeurs <i>(préciser le ou les organisme(s))</i> | % | € |
| <i>sous-total</i> | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 80,67% | 201 687,00 € |
| Mobilier, petit équipement | | | | | | | |
| <i>sous-total</i> | | | | | | | |
| Autres (détailler) | | | | | | | |
| <i>sous-total</i> | | | | | | | |
| TOTAUX | 250 000 € | HT | | | TOTAUX | | 250 000,00 € |

Adoptée à l'unanimité

- DCM 2021 – 039 Actualisation du plan de financement - CREATION D'UNE DEUXIEME SALLE DE CINEMA

Le budget de l'opération a été revu à la hausse. L'aide financière du CNC a été confirmée pour un montant de 200 000 € (contre 230 000 € sollicités). La Région a maintenu son financement d'origine. L'enveloppe du Département est passée de 149 300 € à 180 000€.

| PLAN DE FINANCEMENT | | | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION | | | | | RECETTES DE L'OPERATION | | |
| POSTES DE DEPENSES | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES | % | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | | | | | Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> | % | € |
| - Maître d'œuvre | 94 000,00 € | HT | | | | | |
| - Contrôle et expertise | 7 870,00 € | HT | | | | | |
| - SPS | 3738,93 € | HT | | | | | |
| - Études | 26 199,81 € | HT | | | | | |
| sous-total | 131 808,74 € | HT | | | Etat <i>(préciser le fond alloué)</i> | % | € |
| Travaux | | | | | | | |
| - Gros-œuvre | 517 099,36 € | HT | | | | | |
| - Second-œuvre et aménagement | 276 180,66 € | HT | | | | | |
| - Lot technique | 136 411,24 € | HT | | | | | |
| - Equipement d'accessibilité sensorielle | 3 500 € | HT | | | | | |
| - Equipement projection | 85 000 € | HT | | | | | |
| sous-total | 1 018 191,26 € | HT | | | Région <i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i> | 8,7% | 100 000 € |
| Acquisitions foncières et immobilières | | | | | Bonification du territoire de 1 à 15 points | % | |
| sous-total | | | | | Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i> | 15,65% | 180 000 € |
| Mobilier, petit équipement | | | | | Fonds de concours | | |
| sous-total | | | | | Autres financeurs | | |
| Autres (détailler) | | | | | CNC | 17,4% | 200 000 € |
| sous-total | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) | 58,25% | 670 000 € |
| TOTAUX | 1 150 000,00 € | HT | | | TOTAUX | | 1 150 000 € |

Adoptée à l'unanimité

- DCM 2021 – 040 Actualisation du plan de financement - COUVERTURE DE LA PISTE DU VELODROME

L'enveloppe du projet a été revue à la baisse (presque 4 millions à l'origine). Malgré cela, la Région et le Département ont maintenu le montant de financement étant donné que c'est un projet unique dans le Région Normandie.

| PLAN DE FINANCEMENT | | | | | | | |
|---|---------------------------|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|--|--------|--------------------|
| DEPENSES DE L'OPERATION | | | | | RECETTES DE L'OPERATION | | |
| POSTES DE DEPENSES | Montant prévisionnel en € | Préciser HT ou TTC | Montant éligible Région en € | Montant éligible Département en € | POSTES DE RECETTES | % | Montant en € |
| Etudes préalables / Etudes de maîtrise d'œuvre / AMO | | | | | Europe <i>(préciser le fond et la mesure)</i> | % | € |
| | 25 000,00€ | HT | | | | | |
| | 80 000,00€ | HT | | | | | |
| | 15 000,00€ | HT | | | | | |
| sous-total | | | | | Etat <i>(préciser le fond alloué)</i> | % | € |
| Travaux | | | | | | | |
| Couverture VED | 2 280 000,00€ | HT | | | | | |
| | 100 000,00€ | HT | | | | | |
| sous-total | | | | | Région <i>(préciser FRADT ou le nom du dispositif régional)</i> | 31 % | 780 000 € |
| Acquisitions foncières et immobilières | | | | | Bonification du territoire de 1 à 15 points | | |
| sous-total | | | | | Département <i>(préciser le nom du dispositif départemental)</i> | 19 % | 480 000 € |
| Mobilier, petit équipement | | | | | Fonds de concours <i>(préciser le fond alloué)</i> | | |
| sous-total | | | | | Autres financeurs | | |
| Autres (détailler) | | | | | Appel au financement participatif pour compléter la part contributive de la collectivité | | |
| sous-total | | | | | Recettes nettes (dont amortissement) autofinancement | 50 % | 1 240 000 € |
| TOTAUX | 2 500 000,00€ | HT | | | TOTAUX | 100% | 2 500 000 € |

Adoptée à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Madame Vauquelin donne des explications sur la délibération soumise au vote concernant ce poste à l'urbanisme.

- DCM – 2021 – 041 Modification du tableau des effectifs - Ouverture d'un poste

Madame le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Ne s'agissant pas d'une réorganisation de service, l'avis du Comité Technique n'est pas nécessaire. Néanmoins, il en sera informé lors de sa prochaine séance.

L'agent en charge de de l'accueil et de l'urbanisme demande de bénéficier d'une disponibilité pour raison personnelle à compter du 1^{er} juillet 2021, afin de suivre son conjoint. A la date demandée, l'agent sera radié des effectifs de la collectivité territoriale. Le Conseil Municipal devra supprimer le poste de Rédacteur après son départ.

Afin de pouvoir à son remplacement, un recrutement a été lancé. La candidate retenue n'a pas le même grade. Il est donc nécessaire de créer le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à compter du 17 mai 2021.

La prise d'effet est décalée afin d'assurer une période de formation.

Madame le Maire propose à l'assemblée :

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité (ou de l'établissement),

VU le tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin du service urbanisme et accueil, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois de la collectivité territoriale

| SERVICE ACCUEIL / URBANISME | | | | | |
|-----------------------------|---|-----------|-----------------|-----------------|--------------------|
| EMPLOI | GRADE(S) ASSOCIE(S) | CATEGORIE | Ancien effectif | Nouvel effectif | Durée hebdomadaire |
| Agent d'accueil polyvalent | Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe | C | 0 | 1 | TC |

- décide que la création prendra effet au 17 mai 2021,
- dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- autorise Madame le Maire ou un Maire adjoint délégué à signer tout document relatif à cette décision.

Adoptée à l'unanimité

Madame Evelyne Dupont prend la parole pour dire qu'il n'y a pas eu de commission Animation, Culture et Communication. Elle informe l'assemblée que la dictée du Neubourg prévue est annulée, que le choix de la pièce de théâtre en remplacement de « Une chance insolente » s'est porté à la majorité sur « Drôle de campagne ». La troupe n'était pas disponible le 8 octobre. Elle se produira donc le samedi 9. Pour la pièce « Louis XVI » prévue pour janvier 2022, les disponibilités étaient assez restreintes : le 13 janvier (c'est un jeudi), le 25 février, le 3 avril (jour du comice) et d'autres dates trop éloignées. L'option retenue a donc été le vendredi 25 février 2022. Pour information, la prochaine commission se tiendra le lundi 10 mai.

Madame Marie-Noëlle Chevalier donne lecture du compte-rendu

ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE – SPORTS

Compte-rendu de la commission du 6 avril 2021

Étaient présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabel Coudray, Annita Le Merrer, Gilles Barbier, Claire Lapoirie, Bertrand Renaudon.

Absents excusés : Isabelle Ameye, Isabelle Vauquelin

Madame Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la séance à 18h35.

ENSEIGNEMENT

Conseil d'école (CE) - école élémentaire Dupont de l'Eure (lundi 30 mars 2021)

Projet d'école entre l'école Jean Moulin et Dupont de l'Eure

- 1) Aspect culturel : faire des élèves des ambassadeurs de la culture. Avoir un parcours artistique et culturel de l'enfant, avec un roulement sur les 5 ans. Partenaires : association La grande échelle, l'Université Populaire avec l'exposition des rameaux et l'intervenante musique, projet académique.
- 2) Harmonisation du parcours d'apprentissage et de l'évaluation de l'élève. Dire, lire, écrire, compter... Travail sur les progressions en s'appuyant notamment sur les évaluations CP/CE1 et 6^{ème}.
- 3) Associer étroitement les familles et particulièrement les plus éloignées de l'école. Mise en place d'un Espace Numérique de Travail (ENT) afin d'ouvrir l'école aux parents.

L'Unité d'Enseignement externalisé (UEE)

Cette unité est ouverte toute la journée depuis début janvier 2021. Les enfants sont encadrés le matin par une enseignante et une éducatrice et l'après-midi par une éducatrice et un professionnel paramédical, selon le programme suivant :

Lundi : art thérapie

Mardi : éducateur sportif

Jeudi : infirmière avec une éducation à la santé

Vendredi : partenariat médiathèque avec psychomotricienne.

Sécurité

Les travaux nécessaires, indiqués dans le document unique ont été réalisés. Les deux exercices de PPMS ont été réalisés. Pour celui qui concernait les attentats, le confinement a eu lieu dans les classes, avec aucun brassage de groupes d'élèves en raison de la situation sanitaire. La commission de sécurité du 10 novembre a émis un avis favorable.

Les barrières pour le non-accès aux pelouses seront enlevées pour raison de sécurité.

Evaluations nationales

Les évaluations ont concerné les CP/CE1 en septembre et les CP en janvier. L'objectif est de mesurer les difficultés des enfants. Il a été constaté que le confinement n'a pas été préjudiciable.

Les différents projets pédagogiques

- Projet art pour toutes les classes, autour de l'herbier avec Marie-Heughebaert : dessins avec fleurs, plantes avec de l'argile...

- Projet art avec Nelly Védie sur l'herbier également, pour une classe, avec des fleurs séchées.

A défaut de pouvoir installer une œuvre sur un mur intérieur de l'école (en raison de la sécurité), les enseignants vont disposer les œuvres à l'extérieur de l'école, puis une photo sera prise avec un drone, qui sera exposée.

- Création d'un journal : toutes les classes produisent un article. Cela fera 5 pages RV, qui sera diffusé en format PDF.
- Interventions de l'infirmière scolaire et de la police municipale. Le challenge est reporté.
- L'emploi civique de l'école a été 6 mois en immersion en Espagne. Sur l'initiative de l'équipe pédagogique, il propose une initiation à l'espagnol.
- CE2 : rallye math Eure. CM1 : Eure en math.
- Vendée globe : une classe a suivi quotidiennement la course en lien avec les enfants de la classe ULIS. Les enfants ont suivi le projet solidarité de Sam Davies (mécénat pour la chirurgie cardiaque) et ont participé à un petit challenge. Tous les enfants de l'école ont pu être associés à cette aventure.
- Classes CE2/CM1-CM1/CM2 : Dévoreurs de livres sur le thème du développement durable. Six livres sont proposés et il faut voter avant le 19 avril. La rencontre avec l'auteur est en attente au regard de la situation sanitaire.
- Une classe a travaillé le thème de la reproduction de la poule, en partenariat avec Monsieur Hard, éleveur de volailles.
- Festival du livre de la Saussaye : une classe participe. Il s'agit de la lecture plaisir avec 7 livres.

Appel à projet numérique

La commune a déposé un dossier. Il s'agit d'un investissement en matériel pour les deux écoles élémentaires d'environ 70 k€, avec un financement de l'Etat. Madame le Maire informe les personnes présentes de sa déception de la non prise en charge, même partielle par l'Education Nationale, de la maintenance du matériel mis à disposition aux professeurs des écoles.

Fermeture de classe

Madame Boucher et Madame le Maire ont expliqué l'évolution des effectifs depuis plusieurs années et la décision de la fermeture d'une classe qui en découle.

Conseil d'administration (CA) du collège Geneviève De Gaulle-Anthonioz (mardi 30 mars 2021 en distanciel)

Quelques rappels : le collège a ouvert en septembre 2019 (inauguré le 15 novembre de la même année).

Actuellement, les effectifs se composent de 501 élèves pour 19 classes (49,30 % de filles / 50,70 % de garçons) dont 491 demi-pensionnaires au forfait (98%). La catégorie socio-professionnelle défavorisée représente 35,10%.

L'encadrement est composé de la manière suivante : 37 professeurs, 6 assistants d'Education (4 équivalents temps plein [ETP]), 1 assistante pédagogique à 50 % (0,5 ETP), 2 AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), 11 agents territoriaux (quotité horaire variable) et 8 personnels administratifs (dont 4 à 100%).

Le budget 2020 avait été approuvé en CA le 28 novembre 2019, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) Totale de 35 552€ (Part administration et logistique, Enseignement (équipements sportifs et activités de piscine) et les subventions d'Etat.

Le résultat du budget réalisé 2020 est de +10 865,62€ soit 38 jours de fonds de roulement (la norme recommandée se situe entre 30 et 60 jours).

Le Service « Vie de l'élève » fait partie du service général. Il regroupe le Fonds Social Collégien (FSC) et les bourses départementales afin d'aider les familles à payer certains frais (restauration, transport scolaire, fournitures scolaires, sorties ou de voyages). 7 élèves ont bénéficié du FSC en 2020, 48 élèves des bourses départementales.

Le CA autorise le renouvellement des contrats et conventions.

La répartition des logements de fonction par nécessité de service reste identique en raison de la stabilité des bénéficiaires.

Conseil d'administration (CA) du lycée agricole Le Neubourg Chambray (jeudi 1^{er} avril 2021 en distanciel)

L'ordre du jour de la séance du 1er avril et le procès-verbal du CA du 26 novembre 2020 sont approuvés, comme le compte financier 2020 de l'EPLEFPA.

La Région Normandie propose un projet : ambition numérique pour les lycées. A la rentrée scolaire prochaine, des ordinateurs seront offerts aux secondes (une convention sera contractualisée avec les parents, sans caution). Le déploiement d'un réseau wifi dans les établissements est en cours.

Une convention de partenariat avec l'entreprise BIODIVERSIT'UP et l'association CHENE est présentée dans le cadre de l'option « Biodiversité Faune Sauvage ».

Cela consiste à construire des abris pour écureuils et hérissons, à développer des corridors écologiques et à aménager une salle pour l'accueil des animaux sauvages en détresse ou blessés au sein du lycée Gilbert Martin. La prestation est gratuite dans le cas où l'établissement n'obtient pas de subvention.

Le lycée Gilbert Martin et le Teillage du Neubourg expérimentent la mise en place d'un essai lin fibre de printemps sur l'exploitation du lycée, via une convention.

La charte de Contrat Territorial Eau et Climat du Bassin Versant de l'Iton est présentée pour signature avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Iton.

Le CA autorise le CFA Agricole de l'Eure à organiser le CAPA Métier de l'Agriculture selon les modalités de certification en Unités capitalisables.

Le Conseil d'Administration adopte le catalogue des tarifs pratiqués par les différents centres de l'EPL.

Des locaux scolaires sont prêtés au Triathlon du Neubourg 1 fois par mois ainsi qu'au NAC pour leur Assemblée Générale dans l'Amphithéâtre.

VIE ASSOCIATIVE

L'UVN a arrêté les entraînements des jeunes en raison de la contrainte des 10 km.

L'espace de l'hippodrome est utilisé par les clubs de judo, karaté, et Kung fu.

SPORTS

A ce jour, la reprise des activités sportives en extérieur pour les mineurs est possible.

Fin : 20 :05

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Noëlle Chevalier remercie les participants, pour leur participation.

Madame Anita Le Merrer donne lecture du compte-rendu.

URBANISME – PATRIMOINE

Compte-rendu de la commission du 13 avril 2021

Étaient présents : I Ameye, G Barbier, F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, A Le Merrer, B Lopez, I Vauquelin.

Étaient excusés : S Cherrier, I Coudray, E Detaille, A Leroy.

→ DIA et DC

- DIA 027 428 21 N 0017 : Cession d'un local commercial, 24bis rue Carnot, AM 342/ 60 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0018 : Cession d'une habitation, 13 rue de Crosville, AM 120/ 1047 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0019 : Cession d'une habitation, 8 allées des Bleuets, AV 39/ 712 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0020 : Cession d'une habitation, 12 place de la Mare des Fossés, AL 246/ 138 m², zone Up.
- DIA 027 428 21 N 0021 : Cession d'une habitation, 17 rue de Honfleur, AM 333, 347/ 673 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0022 : Cession d'une habitation, 23 avenue de la Libération, AL 134, 306/ 279 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0023 : Cession d'une habitation, 14 rue des Remparts, AV 33/ 763 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0024 : Cession d'une habitation, 33 rue Octave Bonnel, AL 71, 332, 333/ 85 m², zone Uh.
- DIA 027 428 21 N 0025 : Cession d'une habitation, 2 allée du Moulin de la Vigne, AC 199, 236/1009 m², zone Uh.
- DC 027 428 21 N 0001 : Cession fond de commerce, Pizzeria. Future activité : aucun changement, 35 rue Dupont de l'Eure.

- DC 027 428 21 N 0002 : Cession fond de commerce. Bar, tabac, loto, jeux. Future activité : aucun changement, 26 rue de la République.

Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.

→ Déclaration Préalable

- DP 027 428 21 N 0019 : 8 route de Crosville. Parcelles AM 144/ 1 638m². Zone Uh. Isolation thermique d'un pignon de l'habitation et pose d'un clin sur ce pignon. RAL se rapprochant le plus de la couleur de la maison.

Avis de la commission : favorable (conforme au PLU)

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0020 : 10 rue de Vitot. Parcelles AC 291/ 1233m². Zone Uh (ABF). Rénovation du mur de clôture et élargissement de l'accès. Agrandissement de l'entrée à 3.30 mètres. Démontage des deux piliers en briques. Remontage des deux piliers en briques à l'identique. Démolition des chapeaux pour remplacement avec un chapeau plat en béton. Réfection des joints du mur de soubassement (briques et silex). Réparation portail, portillon et grille sur murs. Sablage et peinture époxy de l'ensemble.

ABF : accord sans prescriptions

Avis de la commission : favorable (conforme au PLU)

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0021 : 15 Place Ferrand. Parcelles AT 21/ 1 356m². Zone Uh (ABF). Changement des fenêtres et pose de volets roulants. Changement des fenêtres sans modification, la couleur extérieure reste la même. Ajout de volets roulants model et couleur pris sur les volets déjà existants chez des voisins du même immeuble. Menuiseries PVC 2 vantaux couleur intérieure blanc teinté masse et extérieur chêne doré veiné.

ABF : accord sans prescriptions

Avis de la commission : favorable (conforme au PLU)

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0022 : 11 rue de l'Ecalier. Parcelles AN 92/ 1057m², zone Uh. Changement du portail.

Avis de la commission : dossier incomplet qui sera représenté lors d'une prochaine commission.

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0023 : 7 rue du Tour de ville Nord. Parcelles AK 111 / 1831m². Zone Uh. Pose de volets roulants Réno Prot lames alu blanc avec motorisation Somfy. Pose sous linteau extérieur H2000 X 670 et H 2000X 540.

ABF : accord sans prescriptions

Avis de la commission : favorable (conforme au PLU)

Dossier en cours d'instruction

- DP 027 428 21 N 0024 : 53 rue Octave Bonnel. Parcelles AAL 103/ 227m². Zone Uah. Création d'un accès et pose d'un portail coulissant (régularisation). Travaux effectivement réalisés : création d'une ouverture et installation d'un portail aluminium coulissant 4m x 1,80m couleur marron (comme colombage).

ABF : accord sans prescriptions

Avis de la commission : favorable (conforme au PLU)

Dossier en cours d'instruction

→ Permis de construire

- PC 027 428 21 N 0009 : Route de Louviers. Parcelles AP 56p, 84, 86/ 14 850 m². Zone Uac. Démolition des bâtiments existants et construction d'un local commercial LIDL. Construction d'un bâtiment simple en rez de chaussée (surface commerciale 990 m²) et d'un parking de 130 places de stationnement. Matériaux apparent : bardage type alucobond pose horizontale. Couverture en bac acier. Menuiseries en aluminium. Portes métalliques. Panneaux photovoltaïques en toiture (940 m²). Branchement aux réseaux électriques, eau potable et télécom. Gestion des eaux pluviales du bâtiment et du parking par bassin tampon paysager. Deux enseignes sur la façade (1 façade Ouest – 1 façade Nord). Deux flèches d'entrée sur totem lumineux et 1 enseigne sur Totem sur rue.

PLU : La lecture compliquée du plan masse du fait de son format réduit soulève des points de non-conformité au PLU concernant l'accès créé sur la RD 133 et les aménagements paysagers.

Avis de la commission : il faut se mettre en conformité avec le PLU existant (concernant l'aménagement paysager du site ; le stationnement pour les vélos ; la création d'une nouvelle entrée sur la RD 133 qui n'est pas autorisée dans le PLU). Des questions se posent également quant à l'assainissement, la collecte des déchets, Les membres de la commission s'inquiètent quant à la sécurisation de la route départementale et souhaitent que les services du Département de l'Eure soient consultés.

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0010 : Rue des Bruyères. Parcelles AB 31/ 6 671m². Zone 1AUh (OAP n°4). Démolition et reconstruction d'un abri pour animaux (PC précaire). Implantation au même endroit du nouvel abri de 5m X 3m en bois traité, toiture en bac acier anthracite. Structure démontable, installée pour une durée de 4 ans renouvelable comme indiqué dans l'autorisation communale. Les eaux pluviales seront infiltrées sur le terrain.

Avis de la commission : favorable (permis précaire)

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0011 : 53 avenue du Doyen Jussiaume. Parcelle AC 137/ 782 m². Zone UB. Extension de l'habitation par surélévation (Projet refusé sur l'ancien PLU car non-respect des proportions de toiture terrasse autorisées, devait attendre passage au nouveau PLU). Volume simple toit plat avec acrotère, façades clins bois ton gris lumière et gris anthracite (clins en pose horizontale gris lumière avec bandeau en acrotère gris anthracite sur façade jardin Ouest - clins gris anthracite en pose horizontale sur façade Nord et verticale sur façade allée sud). Menuiseries pvc gris anthracite avec vitrage des fenêtres à croisillons. Garde - corps périphérique en bois ton gris lumière. En rdc existant, modénature brique et structures bois du bow window repeint en gris.

ABF : pas encore de retour.

PLU : il n'y a plus de proportions pour autoriser les toitures terrasse, le projet doit se justifier par un apport architectural (projet fait par un architecte). Conforme

Avis de la commission : favorable

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0012 : 2 rue de Crosville. Parcelles AM 350/ 957 m². Zone Uh. Edification d'un carport de 30 m² (toit plat de 5.50 mX5.50 m ; hauteur : 3.50 m), sur une dalle cimentée, attenant à la maison jusqu'à la limite de la parcelle voisine. Matériaux utilisés : bois, acier et aluminium. Acrotère tout autour de la construction en aluminium couleurs ardoise. Cloisonnement ajouré en limite, en aluminium, couleurs ardoise.

PLU : conforme avec cependant la nécessité de préciser le matériau du toit plat.

Avis de la commission : favorable avec prescriptions (suivre les recommandations du PLU pour les matériaux du toit plat).

Dossier en cours d'instruction

- PC 027 428 21 N 0013 : 35 avenue de la Libération. Parcelles AN 123/ 5 251m². Zone Uh. Transformation partielle d'une dépendance (une partie des anciennes écuries) en salle de séminaire (75 m²). Reprise de la couverture en ardoises sur la partie transformée (pose de panneaux de toiture). Pose de deux velux sur la partie jardin, dimensions : 78 cm X 98 cm en remplacement de la tabatière existante. Remplacement des portes bois par des portes en aluminium, fixes, façon atelier, ral 7022, ouvrant vers l'extérieur à usage de sortie de secours. Ouverture de la façade pour pose de menuiseries en aluminium, ral 7022. Le bâtiment sera raccordé aux réseaux déjà existants.

ABF : accord sans prescriptions

PLU : réglementairement la pose du clin doit être horizontale, pas d'indication si pose de volets roulants, pas d'indication sur proportion des ardoises, pas de stationnement 2 roues de prévu.

Avis de la commission : des informations complémentaires sont attendues notamment sur les panneaux de toiture. Les prescriptions mentionnées dans le PLU doivent être respectées (indiquer la proportion d'ardoises. Respecter les règles pour le stationnement des deux roues).

Dossier en cours d'instruction

→ Certificat d'Urbanisme (CU)

- CU 027 428 21 N 0016 : 15 rue de Vitot. Parcelles AB 135/ 1 806 m², zone Uh. Détachement de 2 lots à bâtir. Détachement de 2 lots à bâtir (lot A de 700 m² environ et lot C de 450 m² environ) avec un surplus conservé de 650 m² environ (lot B). Garage sur lot A démoli.

PLU : En cas de division foncière d'un terrain de plus de 1 200 m², l'accès aux nouvelles parcelles devra se faire par un accès commun, de manière à ne pas multiplier les sorties (article Uh 3.1.1).

Avis de la commission : respecter le règlement du PLU concernant les sorties des différents lots suite à la division d'une parcelle de plus de 1 200 m².

Dossier en cours d'instruction.

→Présentation d'un projet non déposé

- 9 rue des Remparts. Parcelles AV 147/ 1009 m², zone Uh. Modification de clôture : Le projet consiste à remplacer le grillage existant par une clôture en bois de type douglas, teint naturel (espacement 2cm environ entre chaque latte). Le soubassement ainsi que les poteaux seront repeints ton pierre avec option parement en pierre reconstituée de type Brecy de chez Orsol.

PLU : les clôtures doivent être constituées :

* De murs-bahuts bas d'une hauteur n'excédant 60 cm surmontés d'un dispositif à claire-voie de type piliers plus grille métallique à barreaudage vertical simple ;

* De bois (mais les panneaux de bois pleins sont interdits) ;...

Avis de la commission : les membres de la commission sont favorables au projet présenté dans la mesure où un espacement d'au moins 2 cm existera entre chaque latte de bois.

Informations complémentaires transmises par Mme Le Merrer et Mme Vauquelin

- Point sur la Fondation du Patrimoine : demande d'un complément d'informations de la municipalité avant de lancer la collecte des dons de particuliers, d'entreprises, d'associations (il s'agit de savoir s'il n'est pas préférable de lancer les fonds pour la totalité de la rénovation du Vieux Château ou de le faire seulement pour la rénovation de la Tour de Madame du Boulay comme c'était envisagé).
- Mme Vauquelin a précisé qu'un élu et la conjointe de ce dernier avaient été menacés de façon séparée en janvier dernier par un habitant qui n'était pas satisfait de la réponse de la commission urbanisme concernant l'étude de son dossier.

Questions diverses :

- Concernant une DIA étudiée dans une précédente commission : une convention sur l'assainissement avait-elle été signée avec la municipalité ? Mr Bronnaz a répondu que ce n'était pas le cas.
- Concernant l'accès à un chemin portant la mention « propriété privée » rue de Sainte Colombe qui mène route de Conches : ce chemin est-il réellement privé ? Mr Barbier a répondu que ce n'était pas le cas.

Prochaine commission : le 11 Mai 2021 à 18h30.

Monsieur Marchand demande quel est le bâtiment à démolir pour le PC 027 428 21 N009. Il s'agit d'un bâtiment des Etablissements TRICHEUR. Ensuite il demande, pourquoi les pressions subies par un élu et sa conjointe n'ont pas fait l'objet de plaintes. Madame le Maire répond que c'est le choix des personnes concernées.

• DCM 2021 – 042 Validation du plan de gestion 2020-2039 de l'ONF

Lors la réunion de Conseil Municipal du 29/03/2021, la révision du projet d'aménagement de la forêt communale du Neubourg, élaboré par l'Office National des Forêts et couvrant la période 2020-2039, a été présentée.

Après avoir rappelé le bilan et l'évolution passée depuis la mise en œuvre du régime forestier en 1998, et les orientations données par la commune lors des réunions préparatoires,

Les principaux objectifs et actions du document d'aménagement sont les suivants :

- l'objectif principal est l'accueil du public tout en préservant l'ambiance forestière et les paysages internes, par le maintien d'une forêt diversifiée, équilibrée et pérenne.

- la production de bois reste secondaire par rapport aux enjeux d'accueil. Il sera mené une gestion sylvicole « douce ».
- les habitats d'intérêt écologique particuliers, landes ouvertes à éricacées, chênaies claires acidiphiles à molinie, Saulaies et végétation hygrophiles pionnières des anciennes carrières, feront l'objet d'attention voire d'interventions en coupes et travaux pour leur maintien.
- la forêt sera traitée en futaie irrégulière sur 47,41 ha et en futaie régulière sur 9,20 ha. Elle sera parcourue par des coupes de jardinage, sanitaires, d'amélioration et de régénération à rotation de 10 à 12 ans. Le volume moyen annuel escompté s'élève à 164 m3 pour une recette estimée à 3460 €.
- des dépenses d'investissements sont prévues afin de permettre le renouvellement par plantation des peuplements forestiers (3.65 ha sur 20 ans) et des dépenses d'entretien pour un bon développement des jeunes peuplements actuels.
- des travaux seront programmés pour l'entretien des équipements et l'amélioration de la qualité d'accueil du domaine forestier communal.
- Les frais de garderie et contributions nationales des forêts des collectivités sont estimées
- L'ensemble de ces dépenses, hors régie communale, spécifiques au massif forestier sont estimées en moyenne à 8499 € HT / an.
- Le bilan financier net, hors régie communale, avec impôt et frais de garderie est estimé en moyenne à - 5039 € HT / an soit - 87 €/ha/an.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

Décide :

- d'approuver le plan de gestion 2020-2039 établi par l'ONF,
- d'engager chaque année les travaux envisagés par l'ONF en fonction du budget communal.

Adoptée à l'unanimité

- **DCM 2021 – 043 Avis favorable pour la Carte Communale de la commune de Sainte Opportune du Bosc**

Madame le Maire et son adjointe à l'urbanisme Madame Anita LE MERRER rappellent que par délibération en date du 2 décembre 2019, la commune de Sainte-Opportune-du-Bosc a décidé d'engager la révision de sa carte communale.

En application de l'article R 153-4 du Code de l'Urbanisme, la Commune de Le Neubourg est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe. Elle donne un avis, dans les limites de sa compétence propre de commune limitrophe, au plus tard trois mois après transmission du projet de Carte Communale ; à défaut, son avis est réputé favorable.

Madame Le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur ce projet de Carte Communale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R153-16, R153-17 et R153-4 ;

Considérant que le projet de révision de la Carte Communale de Sainte Opportune du Bosc a été transmis le 12 Avril 2021 ;

Considérant que, après examen du projet et en particulier les secteurs limitrophes de la commune de Le Neubourg, le conseil municipal n'émet aucune observation sur le projet de Carte Communale de la commune de Sainte Opportune du Bosc ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et de Madame l'adjointe à l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide d'émettre un avis favorable au projet de révision de Carte Communale de la Commune de Sainte Opportune du Bosc.

Adoptée à la majorité,

4 Abstentions : Mmes LOPEZ, CHOPIN, LEVAVASSEUR et M. MARCHAND.

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, CHEVALIER, DUPONT, LE MERRER.
Messieurs BRONNAZ, CABOT, DELAUNAY, LEFEBVRE, ONFRAY.

- Choix du Maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées:

La seconde tranche de travaux prévue pour 2021 concerne la route de Beaumont, la rue Guilbert, le carrefour Delattre de Tassigny- Ernest Neuville, et la rue Bioche.

Quatre bureaux d'études ont déposé un dossier. Monsieur Bronnaz a exposé les différentes propositions techniques et financières des entreprises :

- IC – Eau avec un prix de 39 725€ HT
- SOGETI Ingénierie avec un prix de 39 875€ HT
- BET Techniroute avec un prix de 29 600€ HT
- SAS Verdi Picardi avec un prix de 38 000€ HT.

La commission a retenu BET Techniroute.

- Choix de l'éclairage de la rue Octave Bonnel (partie piétonne)

L'enfouissement des réseaux d'électricité et d'éclairage public de la partie commerçante de la rue Octave Bonnel sera réalisé par le SIEGE. Toutefois, l'analyse sur le terrain du réseau électrique existant met en évidence une forte interconnexion de ce réseau avec celui de la rue aux Magnants. Pour mener à bien ces travaux, il a été décidé de réaliser aussi l'enfouissement de la rue aux Magnants.

Compte tenu des contraintes techniques entre les deux rues, la Commission émet un avis favorable à cette proposition.

Après examen des différentes propositions de modèles d'éclairage, la Commission a retenu le type de console intitulé Champenoise avec un lampadaire de type Talisse en LED, modèle descendant.

Parcours de santé dans le bois du Champ de Bataille :

Il est prévu en 2021 une réfection du parcours de santé pour un coût de 20K€. Monsieur Bronnaz a présenté les différents produits proposés par les sociétés spécialisées dans ce domaine d'équipement. Le parcours sera organisé en deux boucles. Il comprendra environ 10 à 12 agrès (barres parallèles, table abdo, poutre, barre oscillante, barre en espalier, pas japonais, saut de mouton, 3 barres de traction de différentes hauteurs, et des agrès pour enfant).

Les fournisseurs vont être interrogés sur les jeux pour enfant, afin de compléter cette proposition.

Aménagement d'une main courante entre les terrains de football agrandis et la piste de l'hippodrome :

Afin de sécuriser la piste de l'hippodrome et de la mettre aux normes en vigueur, il est impératif de réaliser une main courante avec 2 lices et une clôture grillagée sur une longueur de 166 m.

Trois entreprises ont transmis un devis Duralock, Fornells, et Tec Rail.

Sur la base de la qualité de la prestation, et compte tenu de la contrainte des délais très courts à respecter puisque les travaux doivent être réceptionnés avant les courses hippiques de la Pentecôte, la Commission a retenu la proposition de la société Fornells pour un coût de 19 066€ HT.

- Clôture des terrains de tennis extérieurs :

Il convient de clôturer les courts de tennis extérieurs avec un grillage de 2m50 de hauteur, poser 2 portails de 4m de longueur, et un portillon de 1m50.

L'entreprise BOSMY propose un devis d'un montant de 22 680€ TTC et l'entreprise POLYTAN un devis d'un montant de 19 046,20€ TTC.

La Commission émet un avis favorable pour le devis de l'entreprise POLYTAN.

- Choix du maître d'œuvre pour la couverture du vélodrome:

Un bureau d'études n'a pas souhaité répondre et deux bureaux d'études ont déposé une offre :

- l'entreprise SOGETI Ingénierie
- l'entreprise CUBIK.

->Analyse qualitative des 2 offres :

L'entreprise SOGETI est certifiée Qualité ISO9001 depuis plus de 20 ans.

Lorsque nous allons lancer la réalisation et faire la demande d'assurance dommages ouvrage, l'assureur évaluera les risques par rapport à l'AMO choisi. Si l'AMO est certifié ISO9001, le coût de notre assurance baissera d'environ 10 000 €.

Cubik : aucune certification, ni accréditation. Cubik ne fait pas apparaître dans sa note méthodologique de traçabilité du suivi de l'opération.

Expérience et références de l'équipe CUBIK : équipe constituée de jeunes recrues avec très peu d'expérience (agent de nettoyage, stage conduite travaux...)

SOGETI : équipe multidisciplinaire avec des références en domaine sportif, avec des points très particuliers d'analyse des critères environnementaux et fonctionnels du vélodrome. Plus de 50 ans d'expérience avec des ingénieurs de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat. L'ensemble des intervenants ont au minimum 15 ans d'expérience dans le domaine de la construction.

→ Analyse du critère prix :

Cubik a prévu 3 réunions avec les élus, y compris une phase de présentation des offres. La phase négociation correspond seulement à une journée d'intervention du directeur.

SOGETI a prévu 5 réunions et sera à la disposition du maître d'ouvrage pour la phase négociation.

Le prix de CUBIK est de 9 600€ HT et celui de SOGETI à 12 587,50€ HT.

L'écart de prix s'explique par le nombre de rdv et le nombre d'heures d'intervention des ingénieurs de SOGETI.

La Commission émet un avis favorable pour l'offre de SOGETI Ingénierie.

Information de Madame Le Maire: bien que le montant de l'investissement écrit au contrat de territoire ait baissé de 37%, la Région et le Département maintiennent leur proposition de subvention, respectivement de 780K€, et de 480K€. D'autres financements complémentaires sont à rechercher pour un investissement qui serait de l'ordre de 2,5M€. Par ailleurs, l'investissement doit être raisonné en tenant bien compte des charges de fonctionnement.

Aménagement rue de Vitot :

Pour éviter que des voitures pénètrent dans l'aire engazonnée du bassin, il est proposé la pose de 21 bornes en bois, distantes chacune de 1m70 le long du bassin.

La Commission émet un avis favorable pour le devis de l'entreprise PINSON pour un montant de 1829€ TTC.

Questions diverses : Néant

Monsieur Edouard Detaille donne lecture du compte-rendu SITS (Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires)

INTERCOMMUNALITÉ

Compte-rendu du SITS du 14 avril 2021

Le conseil s'est réuni le 14-04-2021 à 20h00 en visioconférence avec un quorum atteint de 42 membres présents.

- Le dernier procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.
- Présentation et vote du compte administratif 2020.
Dépense de 196 922.73€ et d'une recette de 196 922 73€.
- Présentation et vote du budget primitif 2021 pour un montant de 161 931.76€.
- La Région lance un nouvel appel d'offre pour le choix des autocaristes.
- Modification de certain circuit pour un gain de temps de sommeil des élèves. Pour les collèges, le ramassage de 6H32 passera à 7H05 et la dépose de 8H15 passera à 8H20 ; Pour le lycée, les élèves seront ramassés 10mm plus tard sur l'ensemble des horaires.
- Pour la prochaine rentrée un nouveau circuit est à l'étude pour le SIVOS de Bacquepuis/Bérengeville.
- Montant de la participation de la ville du Neubourg au STIS (chiffre donné par la région) 2 165€ en baisse de 940€ par rapport à 2020.
- Impayés : 22 familles ont des impayés pour un montant de 585€. Le conseil demande s'il faut passer la somme en non-valeur ce qui signifie un abandon de la dette. Réponse à la prochaine convocation.

QUESTIONS DIVERSES : quel est le salaire d'un chauffeur de transport scolaire – réponse : 500€ environ.

= Compétence mobilité : il est proposé à toutes les communes membres du STIS de se prononcer sur la compétence mobilité en bref : doit-on prendre en charge le transport scolaire ou le laisser à la région. La seconde proposition a été retenue, chaque commune devra délibérer en conseil municipal sur le sujet qui englobe beaucoup d'autres possibilités.

- *Mme Ameye fait valoir que la gestion des transports scolaires n'est pas parfaite. Elle critique les horaires de transports qui ne sont pas adaptés au rythme des élèves.*
- *Monsieur Detaille lui signale que c'est un vrai sujet.*
- *Madame Vauquelin poursuit, le fait que le Lycée est très éloigné, on y travaille.*
- *Mme Chevalier continue en précisant que cette situation est pire pour les élèves d'autres communes.*
- *Madame le Maire conclut en évoquant le travail en cours sur l'ouverture d'une section générale au lycée du Neubourg.*
- *Ensuite, Mme Renoult évoque des problèmes propres aux cars. En effet, il y a parfois trop d'élèves et les cars sont tellement remplis que beaucoup restent debout. De plus, certains élèves ne sont pas déposés à l'endroit prévu, ce qui oblige les parents à venir les chercher, sans parler des risques de sécurité.*
- *Mr Detaille réagit en demandant à être contacté immédiatement quand ces situations surviennent car il peut réagir rapidement.*

- **DCM 2021 – 044 Prise de compétence « mobilités »**

La loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 a redéfini l'organisation territoriale de la compétence mobilité en la structurant autour de deux échelles, l'échelle locale et l'échelle régionale.

- Concernant l'échelle régionale, la région Normandie est d'ores et déjà compétente au titre d'Autorité Organisatrice des Mobilités Régionales (AOMR).
- Concernant l'échelle locale, il est proposé à chaque intercommunalité de devenir compétente au titre d'Autorité Organisatrice des Mobilités Locales (AOML), avec pour objectif de supprimer les zones blanches de la mobilité : de nombreux territoires, comme le Pays du Neubourg, n'ont pas actuellement d'autorité compétente pour organiser ou coordonner des services de mobilité.

Les intercommunalités ont eu jusqu'au 31 mars 2021 pour se positionner sur le transfert de cette compétence « mobilité » qui sera effectif au 1^{er} juillet 2021. En l'absence de délibération dans ce délai, il est considéré que l'intercommunalité décide de ne pas prendre cette compétence mobilité.

Cependant à compter du 1^{er} juillet 2021, même si les intercommunalités ne prennent cette compétence, les communes ne pourront plus créer de service mobilité.

Le 30 mars dernier, le conseil communautaire s'est réuni et a décidé de prendre la compétence « mobilité » sans solliciter le transfert des services régionaux.

Les conseils municipaux ont 3 mois, à compter de la notification aux maires de la délibération du conseil communautaire portant sur la prise de la compétence « mobilité », pour se positionner sur le transfert de cette compétence au profit de l'intercommunalité. Ce transfert est validé si une majorité qualifiée est atteinte : la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou inversement. En l'absence de délibération dans ce délai, il est réputé que le conseil municipal est favorable à ce transfert.

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à compter du 1^{er} juillet 2021 de la compétence « mobilité » au profit de la Communauté de communes du Pays du Neubourg.

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg portant sur le transfert de la compétence « mobilité » ;

Vu la notification en date du 1^{er} avril 2021 de la délibération du 30 mars 2021 du conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays du Neubourg portant sur le transfert de la compétence mobilité,
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal de Le Neubourg :

- **Approuve** le rapport de présentation ;
- **Accepte** de transférer à la Communauté de communes du Pays du Neubourg, la compétence « mobilité », à compter du 1^{er} juillet 2021 ;
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté de communes du Pays du Neubourg ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Eure.

**Adoptée à la majorité,
2 Contre : Mme LEVAVASSEUR et M. MARCHAND.**

Questions Diverses :

- *Madame le Maire informe l'assemblée que le marché aux volailles rouvrira à partir du mercredi 27 avril 2021.*
- *Madame le Maire donne des précisions sur l'évolution du Centre de vaccination. Plus de 25% d'augmentation, 420 personnes seront vaccinées par semaine à partir de la semaine du 3 mai 2021.*

Fin de séance : 21h00

Prochain conseil : Lundi 31 mai 2021 au Gymnase du Haut Phare, selon le contexte.